



95720 LE MESNIL-AUBRY

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
CHEMIN DE FONTENAY**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.36, R.27-1, R.44 et R.225,

Vu la demande d'arrêté de circulation par la société **LOCNACELLE 2**, impasse des Aigles 60340 Villiers sous Saint-Leu, afin d'installer un camion nacelle pour une opération de maintenance sur une antenne GSM, stationnement du camion nacelle sur chaussée au droit du chemin de Fontenay ⇄ Le Mesnil-Aubry, **le jeudi 17 juillet 2025 de 8h00 à 18h00**.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation.

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation sera interdite sur le chemin de Fontenay **le jeudi 17 juillet 2025 de 8h00 à 18h00**.

Article 2 : La société **LOCNACELLE** se chargera de poser les panneaux routiers réglementaires.

Article 3 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 19 juin 2025,

Le Maire,



Martine BIDEL